Association des cimetières chrétiens du Québec

Trait d'union

Bulletin d'information et de liaison de l'Association des cimetières chrétiens du Québec

NUMÉRO 38- 26e ANNÉE - AUTOMNE 2020

Une Association encore plus présente... grâce à la COVID-19!

Par **François Chapdelaine**
Président de l'Association des cimetières chrétiens du Québec

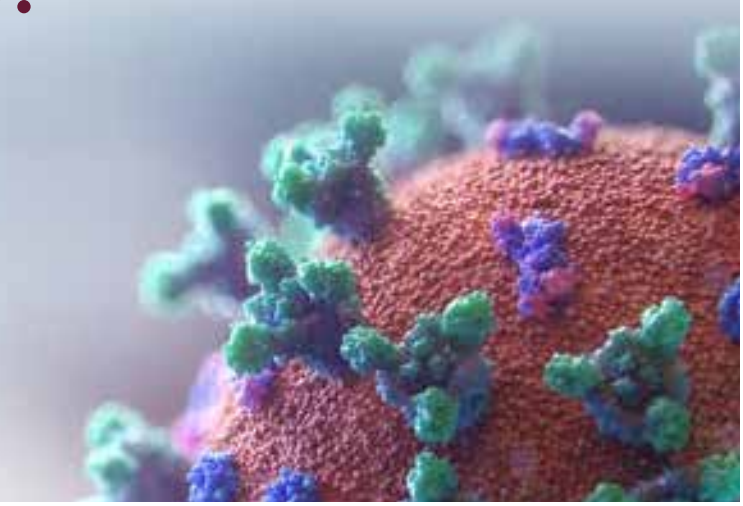

S'il est vrai que les épreuves de la vie représentent des occasions de croissance, le contexte de pandémie que nous traversons créera sûrement un peuple de géants... En ce sens, votre Association compte profiter des limitations sanitaires en vigueur pour rendre accessibles ses contenus de formation aux quatre coins de la province. Grâce aux moyens technologiques de plus en plus accessibles, non seulement nos formations automnales et printanières auront-elles lieu, mais vous serez bientôt toutes et tous conviés à un congrès 2021 sous forme virtuelle!

Évidemment, nous rêvons tous d'un retour à la normale afin de pouvoir à nouveau étreindre nos proches comme auparavant, nous réunir et renouer avec les rassemblements, ce qui pourrait arriver à l'automne 2021, sinon en 2022. D'ici là, les membres de notre Association ont des familles à accompagner, des cimetières à gérer… et des comptes à rendre à l'État.

Le 18 janvier 2021, une date à retenir

Comme on le répète souvent, « nul n'est censé ignorer la loi », ce qui vaut également pour les gestionnaires de nos terres sacrées dédiées à la sépulture. Alors que la **Loi sur les activités funéraires**, incluant son **Registre des activités funéraires**, n'est pas encore pleinement assimilée par tous,

Suite en page 2 ⟶

Pensée

« *Accepter* ne signifie pas que vous *aimez* ce qui se passe ou que vous vous y êtes simplement résigné. Cela ne veut pas dire que vous capitulez. Nous utilisons le mot accepter ici pour signifier que vous admettez le simple fait que ce qui est arrivé est déjà *arrivé* et appartient de ce fait au passé. Bien souvent, l'acception ne peut arriver

Suite en page 7 ⟶

Suite de la page 1

voici qu'un nouveau **Registre des contrats préalables de services funéraires et des contrats préalables de sépulture** entrera en vigueur le 18 janvier prochain. S'il s'en trouve encore parmi nous qui croient ne pas être concernés par toute cette nouvelle législation, rien n'est moins sûr...

Voilà pourquoi les membres du conseil d'administration de votre Association ont fait des pieds et des mains pour vous préparer des formations extrêmement pertinentes pour tous les gestionnaires de cimetières, et ce, dès cet automne. Ils travaillent également à vous concocter un premier congrès virtuel de grande qualité, grâce à des collaborateurs compétents et dynamiques.

Un accompagnement plus accessible

La nouvelle réjouira particulièrement les responsables de petits cimetières ou ceux qui vivent loin des grands centres urbains, puisque les prochains événements de l'Association seront plus accessibles que jamais. Je vous invite donc à jeter un coup d'œil attentif aux différents articles de votre *Trait d'union*.

En ces temps de transition législative et de grands changements, il est plus essentiel que jamais d'être unis et de faire route ensemble, à travers la vie associative. N'hésitez pas à interpeler les responsables de cimetières voisins s'ils ont tendance à s'isoler et à se laisser dériver au gré des vents et des eaux : l'Association des cimetières chrétiens du Québec est au service de toutes et de tous, physiquement ou virtuellement!

En ces temps de transition législative et de grands changements, il est plus essentiel que jamais d'être unis et de faire route ensemble, à travers la vie associative. N'hésitez pas à interpeler les responsables de cimetières voisins s'ils ont tendance à s'isoler et à se laisser dériver au gré des vents et des eaux.

Les Monuments de l'Or Blanc inc.
819-839-3819 ♦ DANVILLE

Le bulletin *Trait d'union* est publié deux fois par année, en février et en octobre.
Réservez votre espace publicitaire pour la prochaine édition.

Trait d'union

Carte d'affaires 3,635'' x 2''	185 $	Demi-page horizontale 7,5'' x 4''	475 $	Pleine page intérieure 7,5" x 9,5"	865 $
Bandeau 7,5'' x 2''	290 $	Demi-page verticale 3,6'' x 9,5''	475 $	Pleine page intérieure dos 7,5'' x 9,5''	950 $
Quart de page 3,6'' x 4,625''	290 $			Pleine page arrière 7,5'' x 9,5''	995 $

Contactez Julie Robitaille, au **1-855-235-5553**
info@accquebec.com

Trait d'union
Association des cimetières chrétiens du Québec

Le ***Trait d'union*** est une publication périodique de l'Association des cimetières chrétiens du Québec
www.accquebec.com

Pour toute correspondance postale ou abonnement, veuillez noter le changement d'adresse pour l'ACCQ :

Julie Robitaille
A.C.C.Q.
1460, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec QC G1N 3Y6

www.accquebec.com
info@accquebec.com
Téléphone : **855-235-5553**
Région de Mtl : **514-232-5553**
Télécopieur : **418-688-1175**

COORDINATION
Julie Robitaille, Secrétariat ACCQ

Rédaction : Julie Gaudreault
Conception graphique : Nathalie Caron
Chargé de projet : Martin L'Hébreux

Offrez-vous un abonnement au bulletin ***Trait d'union***
1 an (2 numéros) : 20 $ (taxes incluses)

Tél. : 1 855 235-5553
info@accquebec.com

Vous opérez un cimetière religieux? Voici vos nouvelles obligations

Par Julie Gaudreault

Tous les cimetières religieux, sans exception, sont touchés par le nouveau projet de règlement modifiant le Règlement sur le registre des contrats d'arrangements préalables de services funéraires et de sépulture. Alors que les cimetières religieux n'étaient pas assujettis à la version de 1987, sa nouvelle mouture, qui entre en vigueur le 18 janvier prochain, exige d'eux des changements aux pratiques de gestion en place. Quels sont ces changements?

Les modalités de l'application des changements au Règlement ne sont pas toutes connues à l'heure actuelle, le dossier étant en évolution depuis plusieurs mois. Toutefois, l'Association est en communication constante avec l'Office de la protection du consommateur. Elle souhaite transmettre à ses membres l'information la plus à jour pour s'assurer que la transition vers les nouvelles pratiques de gestion concernant le registre des contrats d'arrangements préalables de services funéraires et de sépulture se déroule adéquatement et en connaissance de cause pour les cimetières religieux.

Les 4 nouvelles obligations des cimetières religieux

La consultation

À partir du 18 janvier 2021, les exploitants de cimetières religieux, comme les entreprises de services funéraires, auront l'obligation de consulter le registre lorsqu'un client se présente en vue d'acheter des services funéraires ou une sépulture, et ce, tant au décès qu'en arrangements préalables. L'exploitant doit s'assurer que le même service n'a pas déjà été acquis par le client ou pour la personne pour laquelle le client agit ailleurs au Québec.

Le dépôt

Si des arrangements préalables de services funéraires ou de sépulture sont vendus, l'exploitant de cimetière religieux aura l'obligation de déposer cette information au registre dans les 45 jours. La nature exacte des données qui seront à déposer au registre reste à déterminer pour l'instant.

Suite en page 4 ⟶

RÉPERTOIRE DES DÉFUNTS

Mettre en commun les données du patrimoine funéraire

Application sécurisée pour administrer les cimetières

Site web
- Visibilité
- Recherche commune
- Fiche du cimetière
- Fiche des défunts
- Localisation

Gestion
- Lots
- Concessions
- Entretien
- Défunts
- Contacts
- Facturation
- Registre des sépultures conforme à la Loi sur les activités funéraires

Venez nous rencontrer au congrès de l'ACCQ

Innovations DJD Inc.
450.517.0923
info@repertoiredesdefunts.com

www.repertoiredesdefunts.com

Suite de la page 3

Le paiement de frais de dépôt

Des frais de 10 $ ou de 30 $ seront exigibles en fonction du montant de la vente pour le dépôt de l'information au registre. Pour une vente de moins de 1 000 $ il en coûtera 10 $. Pour une vente de 1 000 $ et plus, il en coûtera 30 $.

Le dépôt rétroactif

À l'entrée en vigueur du Règlement, le 18 janvier 2021, tous les cimetières religieux auront à déposer au registre la totalité de l'information qu'ils possédaient sur leurs ventes de contrats d'arrangements préalables de services funéraires ou de sépulture à l'aide d'un système informatique. Les entreprises de services funéraires devront se conformer à cette exigence du Règlement pour le 18 juillet 2022, alors que pour les exploitants de cimetières, ce sera pour le 18 juillet 2023.

« *L'Association des cimetières chrétiens du Québec travaille de concert avec l'Office de protection du consommateur pour bien baliser le mode de fonctionnement des cimetières religieux par rapport aux obligations qu'ils ont vis-à-vis de ces changements dans la réglementation. Puisque nos membres auront dorénavant l'obligation de participer à la tenue du registre, et pour qu'il devienne un outil utile aux exploitants de cimetières comme à leur clientèle, nous veillerons à leur transmettre toute l'information nécessaire dans les prochains mois* », a assuré M. Alain Chartier, membre du conseil d'administration de l'Association et directeur général du Repos Saint-François d'Assise.

Rappelons que les membres de l'Association ont accès à de la formation en ligne sur divers sujets et qu'ils sont les premiers informés de l'avancement des dossiers réglementaires en cours. « *Notre mission est notamment d'accompagner et d'aider les cimetières religieux en ces temps de changements importants. Nous l'avons fait pour les préparer à l'entrée en vigueur de la Loi sur les activités funéraires le 1er janvier 2019 et nous continuons avec le même engagement dans le dossier du registre, qui concerne tous les cimetières au Québec* », a-t-il conclu.

CHANGEMENTS DES OBLIGATIONS DES GESTIONNAIRES ET EXPLOITANTS DE CIMETIÈRES

Des formations en ligne sur mesure pour mettre à jour ses connaissances

Par Julie Gaudreault

L'Association informe ses membres en continu, mais l'entrée en vigueur de la récente Loi sur les activités funéraires rend le transfert de connaissances indispensable pour tous les gestionnaires et exploitants de cimetière, sans exception. C'est pourquoi le comité de formation de l'Association planifie une série de nouvelles formations – en ligne, pandémie oblige – pour ses membres. La première aura lieu dès le 25 novembre prochain.

Nouvelles formations à venir

Le comité de formation de l'Association propose à ses membres de réviser leurs connaissances sur la Loi sur les activités funéraires (LAF) lors d'une formation qui s'intitule **La comparaison (nouvelle législation funéraire) dès le 25 novembre prochain**. Cette nouvelle formation de trois heures, incluant une période de questions, se tiendra en format virtuel, en partenariat avec le Collège Notre-Dame de Foy (CNDF).

« *La Loi sur les activités funéraires établit des normes strictes s'appliquant à tous les cimetières, sans exception. Il est important que les membres connaissent et respectent cette loi qui encadre et réglemente dorénavant, entre autres, l'exploitation d'un cimetière, les columbariums, les registres, l'inhumation et l'exhumation de corps, la disposition de cendres humaines, ainsi que les charniers* », observe **Nathalie Champagne**, de la Corporation du cimetière Mont-Marie de Lévis, vice-présidente du conseil d'administration de l'Association et membre de son comité de formation.

D'autres sujets de première importance dans le contexte actuel seront touchés lors des nouvelles formations à venir. Dès que toute l'information du **ministère de la Santé et des Services sociaux** et de **l'Office de la protection du consommateur** sera connue, le comité de formation rendra disponible une capsule explicative concernant le Registre des contrats d'arrangements préalables de services funéraires et de sépulture, qui entrera en vigueur le 18 janvier 2021.

Nouvelle offre pour les formations déjà dispensées

L'Association offrira également en ligne la majorité des formations qu'elle a déjà dispensées. Elles seront mises à jour, enregistrées de nouveau, en direct, puis rendues disponibles pour visionnement en différé pour une durée déterminée – et à coût accessible, considérant qu'elles pourront être suivies de son bureau ou de chez soi, sans frais de déplacement ni d'hébergement.

Toutes ces formations seront axées sur des sujets qui touchent les cimetières, en particulier ceux de petite taille. Elles auront une durée d'une heure trente à trois heures. Les membres du comité de formation de l'Association seront les formateurs attitrés. Toutefois, des formateurs externes, tout dépendant des besoins, viendront compléter l'équipe.

« *Avec l'entrée en vigueur de la récente Loi sur les activités funéraires, les gestionnaires ou exploitants de cimetière doivent davantage se responsabiliser. Ils doivent être conscients que cette Loi prévoit des amendes pour les cimetières (de 750 $ à 37 500 $) et pour les gestionnaires eux-mêmes (de 250 $ à 12 500 $) s'ils ne s'y conforment pas. Des inspecteurs pourront notamment se présenter chez les membres. Il n'en tient qu'à nous de prendre dès maintenant de saines habitudes de gestion* », rappelle Nathalie Champagne.

Les Jardins du Souvenir
Gatineau et Aylmer
819-778-1515
lesjardinsdusouvenir.com
PRÉARRANGEMENTS • MAISONS FUNÉRAIRES • CIMETIÈRES

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CIMETIÈRES CHRÉTIENS DU QUÉBEC

Un événement en ligne en 2021, comme si vous y étiez!

Par Julie Gaudreault

L'édition 2021 du congrès de l'Association aura bien lieu. Pandémie oblige, le comité de congrès formé au sein du conseil d'administration travaille sur la préparation d'un événement en ligne qui devrait avoir lieu à la même période de l'année, l'an prochain. Les dates sont à confirmer.

Suite en page 7 ⟶

Fabrication de monuments funéraires et commémoratifs adaptés à toutes les cultures

Granite Lacroix

MANUFACTURIER DE MONUMENTS

Membre de l'Association des détaillants de Monuments du Québec

1735, boul. des Laurentides, Laval, Québec H7M 2P5

Tél.: 450 669-7467 | info@granitelacroix.com

www.granitelacroix.com

Suite de la page 6

L'événement, bien que se déroulant à distance, permettra aux personnes participantes de réseauter et de se former, de se rencontrer virtuellement et d'assister à des formations. Les exposants feront partie de l'événement et pourront, comme en présence, vous présenter leurs produits et répondre à toutes vos questions.

« *Si l'on regarde le bon côté des choses, c'est un événement sans déplacement ni frais d'hébergement qui permettra à nos membres de régions éloignées des grands centres urbains d'être plus facilement du nombre*, » a rappelé **Nathalie Champagne**, membre du comité de congrès et vice-présidente de l'Association.

Par ailleurs, il est prévu que les formations demeurent disponibles un certain temps après l'événement, ce qui donnera la chance aux participants de revisionner la formation et de bien assimiler les connaissances qui leur ont été présentées.

Plus d'information à venir dans la prochaine édition du *Trait d'union*!

Suite de la page 1

Pensée

qu'avec le temps, quand la tempête s'amenuise et que le vent tombe. Mais l'importance de la guérison qui prendra place après la dévastation dépend de votre capacité à être présent, face à ses énergies, et à les observer avec une attention ouverte pendant qu'elles font rage. […]

Des visions pénétrantes porteuses de guérison profonde peuvent survenir si vous êtes déterminé à regarder au cœur de votre douleur émotionnelle au moment où elle est présente. Une réalisation majeure à laquelle vous pourrez alors aboutir est que le changement est inévitable. Vous percevrez de façon directe que, vouloir ou pas, *l'impermanence est inscrite au cœur de la nature des choses et des relations.*»

- **Dr Jon Kabat-Zinn, *Au cœur de la tourmente, la pleine conscience*, Groupe De Boeck éditeur (pour la traduction française), 2009 [1990 pour l'édition originale], p. 550.**

Formation le 25 novembre 2020

Quoi?

La comparaison (nouvelle législation funéraire)

Offerte en partenariat avec le Collège Notre-Dame de Foy (CNDF), cette formation en ligne d'une durée de 3 heures vous permettra :

- D'utiliser l'information portant sur la Loi sur les activités funéraires et son règlement d'application et les relier au rôle du travailleur dans le milieu funéraire;
- D'évaluer les applications concernant la Loi sur les activités funéraires et son règlement;
- De reconnaître les changements de l'ancienne réglementation par rapport à la nouvelle et d'adapter votre pratique en conséquence;
- De considérer l'exécution des rituels funéraires selon les besoins et les désirs des familles et les limites légales imposées.

Pour les détenteurs d'un permis de direction funéraire : cette formation vous permet également d'obtenir **une accréditation de formation continue de 3 heures pour le bloc 1**.

M. Mitchel Fortin, formateur

Comment?

En ligne, en direct sur Zoom, le **mercredi 25 novembre 2020 de 13 h à 16 h**

Qui est le formateur?

Le formateur est Mitchel Fortin, membre du conseil d'administration de l'ACCQ 2009-2012, enseignant et coordonnateur de programme au Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF), auditeur pour le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), président du comité des formations de la Corporation des thanatologues du Québec (CTQ), membre du comité de développement des affaires professionnelles de la Funeral Service Association of Canada (FSAC) et administrateur au sein de différents conseils d'administration.

Combien?

Coût : 75 $, payable lors de votre inscription en ligne

[Inscrivez-vous directement sur le site du CNDF et suivez les instructions]

GÉRER LES EXIGENCES SANITAIRES LIÉES À LA COVID-19

Permettre aux familles de vivre leur deuil, malgré tout

Par Julie Gaudreault

Si le monde a changé depuis le début de la pandémie de COVID-19, la mission des cimetières religieux du Québec reste toujours la même. Permettre aux proches de personnes défuntes d'amorcer leur deuil en accompagnant leur être cher disparu jusqu'à son dernier repos. Portrait de la situation à la Compagnie du cimetière Saint-Charles, dans la région de Québec, et aux Jardins commémoratifs Saint-Germain, à Rimouski.

Certaines familles, aux deux cimetières, ont choisi de procéder à la tenue de funérailles au cours du printemps. Plusieurs ont toutefois attendu les mois d'août et de septembre 2020 pour célébrer les funérailles de leur défunt, alors qu'on permettait des rassemblements de 50 personnes (ce qui n'est plus le cas dans les régions en zone rouge depuis). D'autres familles ont choisi de déplacer les funérailles de leur défunt à une date ultérieure. Rendre le deuil possible malgré toutes les contraintes relatives à la COVID-19 a été le grand défi des cimetières chrétiens depuis la mi-mars. Et comme la pandémie se poursuit, d'autres ajustements pourraient devoir être apportés aux services offerts aux familles en deuil, et ce, partout au Québec.

À la Compagnie du cimetière Saint-Charles, de nombreuses questions se sont posées au début de la pandémie. Doit-on reporter des cérémonies? Ne faire que des crémations? Au cimetière Saint-Charles comme aux Jardins commémoratifs Saint-Germain, le réflexe des gestionnaires a été de garder en tête la mission des cimetières religieux : permettre aux familles de personnes défuntes d'entamer leur deuil dans la dignité et dans le respect. Toutefois, il fallait le faire autrement. Ils avaient aussi l'obligation d'assurer la sécurité du personnel, car les cimetières ont rapidement été placés sur la liste des services essentiels, peu de temps après le début du confinement généralisé de mars dernier.

Liturgies adaptées aux mesures sanitaires

Dans les deux cimetières, des liturgies de la parole ont été offertes aux familles au mausolée, en respectant le nombre

Suite en page 10 ⟶

GBV AVOCATS

Place Iberville Trois
2960, boul. Laurier
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 4S1

Téléphone : **418 656-1313**
Télécopieur : **418 652-1844**

info@gbvavocats.com

- Litige civil et commercial
- Construction
- Faillite, insolvabilité et redressement d'entreprise
- Commercial et corporatif
- Environnement et développement durable
- Assurances
- Administratif
- Bancaire
- Relations de travail
- Droit des cimetières
- Loi sur les activités funéraires
- Demandes d'exhumation

Suite de la page 9

de 25 ou de 50 personnes présentes, selon les consignes du moment. On a aussi mis rapidement en place un service de liturgie virtuelle pour qu'un plus grand nombre de personnes puissent y assister. L'état de santé parfois fragile des personnes endeuillées rend aussi les célébrations virtuelles importantes. Il est possible d'assister à la liturgie en direct ou en différé.

Aux Jardins commémoratifs Saint-Germain, lorsqu'elles désirent se rassembler à la suite de la liturgie, mais sans le célébrant, pour une question de sécurité, les familles peuvent se retrouver dans l'une des deux salles de réception. Elles sont désinfectées entre les rassemblements. « *Une formule boîte à lunch est offerte aux familles, de manière à ce que les gens n'aient pas à se lever et à se déplacer dans la salle pour se servir. Cette option permet aux familles d'échanger, jusqu'à un certain point, malgré les contraintes, d'entrer en contact pour commencer le processus du deuil,* » a relaté Mme **Christine Ferron**, adjointe administrative aux Jardins commémoratifs Saint-Germain.

À la Compagnie du cimetière Saint-Charles, depuis décembre 2019, un nouveau service est offert aux familles. « *Nous avons inauguré une toute nouvelle installation permettant aux familles d'accompagner leur défunt jusqu'à la fin, par ce qu'on nomme la présence au crématorium. Des lieux sobres, confortables et accueillants permettent aux gens de se retrouver ou, avec un célébrant qui dit une prière, de se recueillir durant la crémation de leur défunt. Pour plusieurs, la présence au crématorium scelle la fin de la vie et le début du deuil*», explique Mme **Julie Robitaille**, coordonnatrice processus administratifs, ressources humaines et relations avec les institutions à la Compagnie du cimetière Saint-Charles.

Aux Jardins commémoratifs Saint-Germain, en plein confinement généralisé, on a proposé aux proches de venir

Espace permettant la présence au crématorium de la Compagnie Saint-Charles

récupérer l'urne du défunt et de procéder à la mise en niche (ou à la mise en terre), par exemple, de manière à souligner le début du deuil, mais en attendant à plus tard pour une cérémonie. « *Les familles qui choisissent cette option viennent alors se recueillir devant l'urne tour à tour, dans l'intimité. Aujourd'hui les rassemblements nous sont permis, mais nous cherchons à ramener les gens à l'essentiel. Les faire cheminer dans le deuil, leur permettre de dire au-revoir, ce qui répond à un besoin, sans que tous les amis et connaissances du défunt soient sur place en même temps, car ce n'est pas possible en ce moment. Lors de cérémonies, des hommages sont livrés à distance, par exemple,* » a illustré Mme Ferron.

Recevoir les condoléances de façon sécuritaire

Dans les deux cas, les familles ont aussi pu recevoir les condoléances en présence, en respectant le nombre limite de personnes à l'intérieur au même moment et les autres

Suite en page 11 ⟶

L'entrée nord des Jardins commémoratifs Saint-Germain

Le mausolée Saint-Germain

Suite de la page 10

consignes sanitaires. Au cimetière Saint-Charles, on a installé des dispositifs pour rendre les espaces sécuritaires : des barrières physiques, un registre des personnes venues donner leurs sympathies et un agent, à l'accueil, pour s'assurer du bon déroulement des condoléances. « *Les familles ont bien accueilli les contraintes auxquelles nous faisons face dans le contexte de pandémie, a souligné Julie Robitaille. Elles ont été soulagées de constater qu'il leur était possible d'entreprendre leur deuil malgré tout, que nous pouvions leur offrir des possibilités.* »

Aux Jardins commémoratifs Saint-Germain, les condoléances ont été données à deux mètres de distance, avec couvre-visage, même si, sur le plan pratique, c'est un accessoire qui peut être encombrant lorsqu'on est éploré. « *Les familles que nous avons servies ont accepté de s'adapter pour pouvoir tenir des funérailles et cheminer. De notre côté, nous faisons tout ce qui en notre pouvoir pour limiter les inconvénients et minimiser les impacts des consignes sanitaires,* » a souligné Mme Ferron.

Des changements importants pour le personnel

La prestation des services a changé pour le personnel des deux cimetières. L'expérience client aussi a été ajustée. Aux Jardins commémoratifs Saint-Germain, le personnel a continué de recevoir les familles qui planifient leurs arrangements funéraires, mais à distance. « *On a commencé à rencontrer les familles par Facetime et à transmettre par courriel des photos des emplacements vendus, par exemple. On a aussi pris l'habitude de remettre par voie électronique des documents officiels qu'on remettait jusqu'alors en main propre aux familles,* » a fait valoir Mme Ferron.

À la Compagnie du cimetière Saint-Charles, pour des raisons sanitaires, le personnel a été divisé en deux équipes distinctes et autonomes qui ne se croisent jamais. Chacune a donc la possibilité de prendre la relève de l'autre au besoin, sans rupture de service. Le personnel est présent physiquement trois jours sur cinq sur les lieux de travail. « *Les communications avec notre personnel et avec nos partenaires des maisons funéraires ont été et sont toujours très importantes dans les circonstances que nous vivons,* » a rappelé Mme Robitaille en terminant.

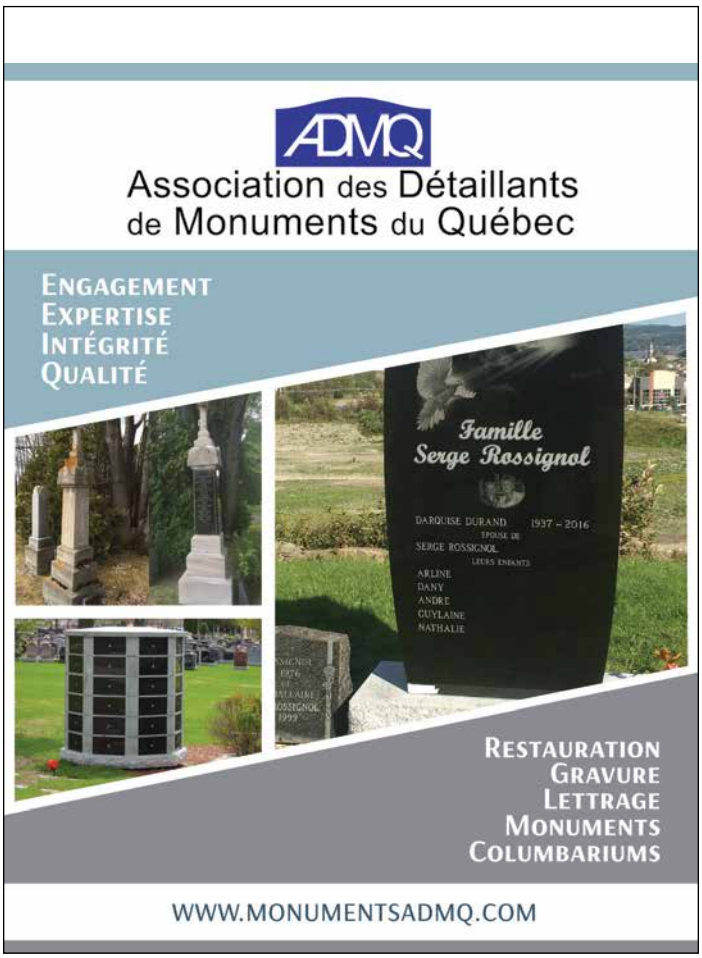

Une réputation basée sur la confiance

MAUSOLÉES | COLUMBARIUMS | PRODUITS COMMÉMORATIFS EN BRONZE

CMC

cmc-carrier.com

1-800-663-7954

LES CONSTRUCTIONS DE MAUSOLÉES CARRIER INC.